

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

82-180 / MCB

Objet

TARIFS DE LA PISCINE
COUVERTE POUR L'ANNEE
1983

DATE DE CONVOCATION

18 NOVEMBRE 1982

DATE D'AFFICHAGE

18 NOVEMBRE 1982

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

POUR : 24

CONTRE :

ABSTENTIONS

REGISTRÉ EN VERTU DE LA LOI N° 82-213
DU 23 MARS 1982

ROCHEFORT, LE
- 6 DEC. 1982

APPLICATION LOI N° 82213
DU 23 MARS 1982

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt deux
le vingt six novembre à 20 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, BOUTET, LACHAUD, BOUCHET,
BUJARD, PAPEAU, COLLE, POUMAILLOUX, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA,
BROTREAU, BERLAND, DUFEL, PELLETIER, Mme TACQUET, CABAL, TAP,
POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MONTRON par M. BOUCHET
DUFOUR par M. LACHAUD
Melle FOUCHE par M. LIS
M. BOULAN par M. BROTREAU

Absents : MM. VIAUD, TETARD, NAULIN

Monsieur PELLETIER a été élu Secrétaire.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 4 décembre 1981
avait fixé les tarifs de la Piscine couverte pour l'année 1982.

Il est proposé d'actualiser ces tarifs pour l'année 1983.

Par circulaire en date du 29 octobre 1982, parue au
Journal Officiel du 30 octobre, M. le Premier-Ministre, pour
poursuivre la lutte contre l'inflation, a demandé aux Collectivités
Locales de limiter l'augmentation des prix de leurs services à 8 %
par rapport aux prix pratiqués au 11 juin 1982 et ce à compter du
1er janvier 1983

Il est proposé de majorer les tarifs de la piscine de
8 % en moyenne.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

. Après en avoir délibéré,

DECIDE :

. de fixer les tarifs de la Piscine couverte, comme suit, à compter
du 1er janvier 1983 :

	<u>Pour mémoire</u> <u>Ancien tarif</u> DCM du 04.12.81	<u>Nouveau tarif</u> + 8 % en moyenne
. Droit d'entrée visiteur (DCM du 30.10.75)	1 F	1 F
1° <u>Saison estivale</u> (Juillet, Août)		
a) <u>Entrée</u>		
Adultes	8,00 F	8,50 F
Militaires, étudiants	6,00 F	6,50 F
Scolaires (jusqu'à 16 ans)	5,50 F	5,75 F
b) <u>carte d'abonnement</u> -(15 entrées)		
Adultes	80,00 F	85,00 F
Militaires, étudiants	60,00 F	65,00 F
Scolaires (jusqu'à 16 ans)	55,00 F	57,50 F
c) <u>Leçons de natation</u>		
La leçon	38,00 F	41,00 F
Carte de 6 leçons	190,00 F	205,00 F
2° <u>Hors saison estivale</u>		
a) <u>entrée</u>		
Adultes	7,50 F	8,00 F
Militaires, étudiants	5,00 F	5,40 F
Scolaires (jusqu'à 16 ans)	4,50 F	4,80 F
b) <u>carte d'abonnement</u> - 15 entrées		
Adultes	75,00 F	80,00 F
Militaires, étudiants, associations royannaises)	50,00 F	54,00 F
Scolaires (jusqu'à 16 ans)	45,00 F	48,00 F
c) <u>Leçons de natation</u>		
La leçon	38,00 F	41,00 F
15 leçons (carte pour trois mois maximum ou réalisation du 25 m)	250,00 F	270,00 F
3° <u>Carte d'entrée annuelle</u>	310,00 F	334,50 F

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre LIS.